

MAIRIE DE CONTRISSON
68, RUE SIMON
55800 – CONTRISSON

Tél. : 03.29.75.60.75

E-mail : commune-de-contrisson@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 AVRIL 2022.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte de gestion 2021,
- Approbation du compte administratif 2021,
- Affectation du résultat,
- Vote du budget primitif 2022,
- Demande d'aide de la Région Grand Est pour le projet de vidéo-protection sur le domaine public,
- Questions diverses.

Étaient présents : Messieurs François CLAUSSE, Sébastien ARNICOT, Jacques TOULLERON, Bertrand PETIOT, Mesdames Virginie DANIEL, Nathalie CHRETIENNOT, Josiane PLATEL, Odile NIERDING, Catherine PETITJEAN, Anne HOVASSE.

Étaient absents excusés : Mesdames Cécile DE LIBERALI et Adeline CAREL ayant donné respectivement pouvoir à Mesdames Josiane PLATEL et Odile NIERDING. Messieurs Ludovic ROSATI, Franck DEL REY et Alan STEPHAN.

Secrétaire : Madame Catherine PETITJEAN.

N° 18/2022 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la Trésorerie de Bar-le-Duc Collectivités de l'exercice 2021 pour le budget général.

N° 19/2022 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques TOULLERON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur CLAUSSE François, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à la majorité (le Maire s'est retiré au moment du vote) :

1°) lui donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent 2020	Part affectée à l'investissement Exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	93 252,63		- 421 001,71	-327 749,08
Fonctionnement	361 262,92		108 897,31	470 160,23
TOTAL	454 515,55		-312 104,40	142 411,15

2°) Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 20/2022 – AFFECTATION DU RÉSULTAT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte administratif 2021 de la commune de Contrisson laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

- En section de fonctionnement + 470 160,23 €
- En section d'investissement - 327 749,08 €

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le budget primitif 2022 de la façon suivante :

- En section de fonctionnement
 - **compte 002 recette de fonctionnement : 142 411,15€**
- En section d'investissement,
 - **compte 001 dépense d'investissement : 327 749,08€**
 - **compte 1068 excédent de fonctionnement : 327 749,08€**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

N° 21/2022 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, adopte le projet de budget aux chiffres suivants :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- <u>Fonctionnement</u> :	707 340,00 €	781 734,15€
- <u>Investissement</u> :	721 059,08 €	774 897,68€

N° 22/2022 – DEMANDE D'AIDE DE LA REGION GRAND EST POUR LE PROJET DE VIDEO-PROTECTION SUR LE DOMAINE PUBLIC.

La Région Grand Est se propose de soutenir les communes en faveur de la vidéo-protection. Les projets éligibles portent sur l'installation (création et extension) de caméras sur la voie publique ou aux abords de lieux ouverts au public ;

Par délibération en date du 17 février 2021, le conseil municipal a accepté la mise en place d'un système de vidéo-protection et a sollicité une subvention au titre de la DETR 2021,

En date du 1^{er} juillet 2021, un arrêté portant attribution d'une subvention au titre de la DETR sur l'exercice 2021 a été accepté à hauteur de 60 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de vidéo-protection tel que présenté par IRIS

- Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la région Grand-Est,
- Dit que les crédits sont prévus sur l'exercice 2022 à la section d'investissement à l'article 2158 du budget communal :
 - Montant des travaux (devis IRIS) : 41 580 € HT
 - Montant des travaux GFU (Losange) : 19 550 HT
 - Montant attendu de la région Grand Est : 16 450 €
 - Montant attribué au titre de la DETR 2021 : 32 454 €
- Donne tout pouvoir au Maire pour mener à bien ce projet

QUESTIONS DIVERSES.

- Madame Josiane PLATEL informe le Conseil Municipal de la création du chemin de randonnée sur l'ancienne voie de chemin de fer « le Tacot » allant d'Haironville à Revigny-sur-Ornain en traversant les communes de Saudrupt, Ville-sur-Saulx, L'isle-en-Rigault, Robert-Espagne, Trémont-sur-Saulx, Bœurey-sur-Saulx, Couvonges, Mognéville et Contrisson. Cette randonnée a pour but de faire découvrir de magnifiques paysages, de beaux points de vue le long de la Saulx et de l'Ornain et grâce à l'installation de panneaux et de QR-Codes dispersés sur le parcours afin d'en savoir plus sur l'histoire de ces villages meusiens.
- Madame Josiane PLATEL informe le Conseil Municipal qu'une sortie en bus va être organisée au plan incliné de Saint-Louis-Arzviller. Une information va être faite dans toutes les boîtes aux lettres.
- Monsieur Sébastien ARNICOT informe le Conseil Municipal que du matériel du Mille-Club va être mis à disposition de l'Essentiel.
- Monsieur le Maire remercie Monsieur TOULLERON et Madame Delphine SAVOUROUX pour le travail budgétaire effectué ainsi que les membres des différentes commissions pour leur implication.

Le Maire,

F. CLAUSSÉ

